



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11162
19 décembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
CHINOIS

LETTRE DATEE DU 19 DECEMBRE 1973, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

En réponse à votre lettre datée du 18 décembre 1973, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/11161), j'ai l'honneur de vous faire savoir, au nom des membres du Conseil de sécurité, qu'ils ont pris note de votre lettre et des documents joints qui, à leur avis, sont conformes à la résolution 344 (1973) adoptée sans opposition par le Conseil de sécurité le 15 décembre 1973.

La délégation française m'a informé qu'elle renouvelle les réserves qu'elle avait exprimées à la réunion du Conseil de sécurité du 15 décembre et qui l'ont amenée à s'abstenir lors du vote sur la résolution 344 (1973).

La délégation chinoise, conformément à la position qu'elle a adoptée en ce qui concerne la résolution 338 (1973) et la résolution 344 (1973), se dissocie de ce qui est dit au premier alinéa.

Le Président du Conseil
de sécurité,

(Signé) HUANG Hua